

Image not found or type unknown



Vente apres deces d'un parent?

Par **lilou**, le **26/08/2009** à **16:04**

Bonjour,rnrnrnVoilà , l'histoire est un peu compliquer.rnDonc nous sommes 4 enfants (3 filles et 1 garçon) nous vivions du coté de Montpellier ou mes parents possédaient une maison et puis il y a eut une mutation de travail de notre père dans la haute garonne.rn Donc il ont vendus la maison familial.rnrnNous nous sommes retrouver en loyer (entreprise) loger part l'employeur , jusqu'au décès de ma mère en 1991.rnPuis mon père reconstruit une maison en 1998 je crois cette fois dans la haute Garonne.rnrnEt cette année il la revend.rnrnD'ou mes questions, rnrnA ton droit a une part même si la première maison qui a été vendue, car au décès de ma mère nous n'avions rien eut ?rnrnNe doit-il pas nous reverser une somme d'argent de la seconde maison construite ?rnrnA ton droit a la part réservataire vu que ma mère est décès?rnrnA quoi peut-ont nous prétendre?rnet les démarches a faire si besoinrnrnrnJe remercie tous ceux qui accepterons de m'aider et a y voir plus claire :)